CEREMONIE SOLENNELLE DE RENTREE
DU BARREAU DE PARIS ET DE LA CONFERENCE
28 NOVEMBRE 2026

ALLOCUTION DE CARINE DENOIT-BENTEUX, VICE-BATONNIERE DU BARREAU DE PARIS

(Seul le prononcé du discours fait foi)

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités,

Chères consœurs, chers confrères,

Amour

En mon nom - en celui de Louis Degos - qui s'adressera à vous dans un instant, et de l'ensemble des avocats parisiens - je vous souhaite, **la Bienvenue** !

C'est un immense honneur, de vous accueillir, pour cette rentrée du Barreau de Paris !

Fierté

Vous êtes venus nombreux, de toute la France, et du monde entier,

Et À travers vous, près de deux millions d'avocats sont **représentés ce soir** !

C'est l'immense confrérie, des gardiens du droit, qui est symboliquement réunie ici.

Conviction

Cette assemblée, donne corps à la conviction qui fonde notre bâtonnat, et le slogan qui était celui de notre campagne, est vrai plus que jamais : « **ensemble, nous sommes plus forts** ».

Plus forts, pour défendre le droit, dans toutes les causes et dans tous les pays.

Plus forts aussi, pour rappeler que le droit n'est jamais acquis.

Que c'est une lutte permanente, du quotidien, de chaque instant, et l'actualité nous le montre chaque jour.

Souci

Chaque jour, la brutalisation se répand à travers le monde, entre les pays, au sein des familles…

Le combat qui nous anime, ce juste combat, pour l'égalité, la liberté, l'accès au droit et à la justice, - comment le porter dans un esprit de rassemblement, d'ouverture et de dialogue, sans pour autant désarmer ?

Comment montrer que le droit, est la meilleure arme, face à la force ?

Détermination

Ici, à Paris, notre Barreau n'entend rien céder, rien sacrifier, rien abandonner.

C'est un Barreau de Paris combatif, qui fait sa rentrée aujourd'hui !

Un barreau qui entend agir, aussi bien loin de nous, partout où des confrères sont menacés, que tout près, là où la justice se vit au quotidien.

Préoccupant

Un barreau, qu'on appelle à la rescousse de partout dans le monde, lorsque sévit une injustice, lorsqu'un avocat est menacé, lorsque l'accès au droit n'est pas garanti.

Notre barreau tisse ensemble, le proche et le lointain, le principe et la pratique, la lutte et la proposition.

Dans cette tresse, je voudrais faire apparaître **trois combats.**

Trois fils conducteurs, qui sous-tendent, l'engagement, du Barreau de Paris.

Evidence

D'abord, **défendre l'État de droit**, au loin comme au plus près. Ici !

Rappel

Ensuite, **réaffirmer la place des avocats, au cœur de la cité**, les yeux ouverts sur l'avenir.

Souci

Enfin, **restaurer le dialogue,** dans une société meurtrie par les divisions.

Trois engagements, en réponse à **ce qui nous appelle !**

***

Tristesse

Je commencerai par **un appel muet**, celui de nos consœurs et confrères réduits au silence.

C'est notre solidarité, que leur absence convoque.

À nous, de leur porter secours, où qu'ils se trouvent, au fond d'une prison - dans leur lit de souffrance - sur le chemin de l'exil.

Détermination

Depuis 2021, le Barreau de Paris, est membre fondateur de l'Observatoire international des avocats en danger.

Secourir et soutenir, celles et ceux qui sont victimes de menaces, ou d'attaques, ce n'est pas affirmer, une solidarité abstraite.

Chaque fois qu'on s'en prend à un avocat parce qu'il défend, on attaque, la possibilité même d'être défendu !

C'est à tous ces avocats emprisonnés - bâillonnés – menacés - que je dédie mon propos ce soir.

Evidence

Notre première mission, c'est la défense de l'état de droit, partout dans le monde.

Partout dans le monde, lorsque des défenseurs du droit sont attaqués, pour avoir exercé leur métier.

Partout, lorsque la force entrave les droits premiers. Avec son cortège d'injustices, de violences, de brutalisation.

Secourir, et se souvenir aussi !

Pour que vive le droit, nous devons garder la mémoire des faits, quand d'autres cherchent, à l'effacer !

Écœurement

De cette brutalisation du monde, je déploierai une carte.

Une carte des infamies, sur laquelle je désignerai quatre pays.

Le premier, c'est l'Iran bien sûr, où cette année 2026, s'est ouverte par des **massacres de civils, d'une violence inouïe.**

Fierté / lever le point

Là-bas, ce n'est pas le silence, mais un chant qui appelle notre solidarité !

« Femme - vie - liberté ! » invoquent les Iraniennes en lutte.

J'ai rencontré les associations qui les soutiennent, pour leur dire que nous sommes à leurs côtés.

Et je sais, que beaucoup d'entre vous ont ce soir, comme moi, une pensée pour notre consœur Nasrin Sotoudeh - défenseuse des droits humains, membre d'honneur du Barreau de Paris - .

Dégout

Nous nous étions réjouis lors de sa libération.

Mais à peine avions-nous décroché, la banderole qui inscrivait son nom, au fronton de la maison du Barreau de Paris, qu'elle était de nouveau emprisonnée !

Détermination

Notre devoir, est de **dénoncer les violations du droit international**, quels qu'en soient les auteurs.

De ne pas laisser, les crimes contre les peuples, tomber dans l'oubli.

De demander, que les responsabilités soient établies, et que les droits des victimes, soient rétablis.

Gratitude

Je tiens à saluer ici, l'engagement d'Isabelle Rome - Ambassadrice pour les droits de l'homme, qui apporte sa double expérience de magistrate et de ministre, pour mobiliser, et inviter à changer les pratiques autant que les lois.

Détermination

Nous devons, dénoncer l'injustice, sans nous laisser intimider. **Même** par les autorités !

Indignation

N'est-il pas intolérable, que de grandes démocraties comme la France, reprennent des relations diplomatiques avec un pays féminicide ?

Un pays qui a exclu de toute vie publique, de toute profession, de toute éducation même, la moitié de sa population ? : Toutes les femmes !

C'est le deuxième point - de ma carte maudite - : l'Afghanistan.

Notre devoir, à nous, avocats, c'est aussi de chercher comment qualifier ce nouveau crime contre l'humanité, l'« apartheid de **genre** ».

Et de le faire urgemment !

Colère

Parce que derrière les discussions juridiques, c'est la moitié d'une population, qui est emprisonnée !

Son avenir détruit avec ces fillettes privées d'éducation, des vies de femmes sombrant dans le silence, l'obscurité, l'obscurantisme !

Souffrance

Le troisième espace, où se déploie notre action, c'est dans le monde entier, partout où des Françaises, sont victimes de violence.

Rassurant

Un dispositif pilote, est déjà en place à Singapour, pour permettre la prise en charge des femmes françaises victimes de violences. Des femmes, dans une situation de particulière vulnérabilité, parce qu'elles sont loin de chez elles.

Le Ministère des Affaires étrangères, nous a confié la mission de déployer ce dispositif pilote. Nous avons 2.000 avocats, inscrits au Barreau de Paris, mais qui exercent partout dans le monde, et nous y parviendrons, grâce à eux !

D'abord, à courte échéance, aux Etats-Unis et en Grande Bretagne, et très vite, bien au-delà, parce que le Barreau de Paris, se tient aux côtés des Françaises victimes, où qu'elles soient !

Incrédule

Le quatrième lieu, est le plus proche de nous.

En réalité, il se situe même chez nous, parce que dans notre pays, il se trouve un espace de silence.

Celui de la négligence collective, face à certains sujets.

Nous, avocats, devons alors agir par notre parole, pour dénoncer, révéler, appeler un procès ou une loi.

Et nous sommes en train d'y parvenir **avec la loi intégrale** !

Détermination

Grâce à la combattivité collective, elle a déjà fait l'objet d'un vote à l'unanimité des Députés, le 13 octobre dernier.

Gageons qu'elle apportera très vite, des avancées concrètes, contre les violences sexuelles et sexistes.

Mais pour autant, le combat ne s'arrêtera pas là !

Et particulièrement, le combat pour les droits des femmes.

Des droits effectifs !

Réjouissant

Il y a deux jours, lors de notre colloque international sur les violences faites aux femmes, puis lors du concours de courts métrages qui a suivi, nous avons mis en valeur la force du collectif.

C'est l'atout majeur, que nous devons cultiver !

Donner aux femmes leur pleine place dans la société, n'est malheureusement pas, une formule d'un autre temps !

Bien au contraire, l'appel résonne aujourd'hui encore, d'une actualité brûlante, particulièrement dans le domaine économique.

Rassurant

Certes des progrès ont été faits, et je pense notamment **à la loi *Rixain* sur l'égalité économique** dont les quotas de 30% sont entrés en vigueur au printemps dernier.

Colère

Mais **l'indépendance économique, reste un angle mort du combat pour l'égalité.**

Oui - la liberté exige d'avoir les moyens de faire des choix, et pas seulement le droit de les faire.

À quoi sert un droit, qui n'est pas effectif ?

Nous devons nous mobiliser, pour une justice qui répare, certes.

Mais aussi pour une justice qui prévient, et qui permet.

Une justice qui donne les moyens d'agir.

Particulièrement aux femmes !

Apaisement

Oui, l'égalité progresse.

Oui, beaucoup d'obstacles juridiques ont été levés.

Mais beaucoup d'obstacles demeurent. Notamment les obstacles économiques.

Confidence

Ce doit être notre combat, aussi. Sans naïveté. Sans honte de parler d'argent.

Parce que nous, avocats, intervenons aux tournants de la vie économique des femmes.

Dans le droit de la famille, du travail, des affaires, du patrimonial, et parfois même, malheureusement, le droit pénal.

Mise en garde

Pour développer l'indépendance économique des femmes, nous devons insuffler le changement dès l'enfance.

Éduquer les petites filles aux questions d'argent, c'est leur permettre de devenir des citoyennes indépendantes, qui contribuent pleinement à la société.

Gratitude

Sur ce sujet essentiel, je veux saluer l'engagement, de la Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, **Madame Aurore Bergé**, grâce à laquelle des travaux majeurs sont en cours.

Attention

Au-delà de la condition financière, c'est l'égalité réelle qui doit être notre objectif.

Nous devons faire l'inventaire, des blocages à lever, et des conditions à réunir.

Telle est la mission de **l'Institut du *leadership* au féminin** du Barreau de Paris, que j'ai lancé en mars dernier à New York, à l'occasion de la 70ème Commission, de la condition de la femme, des Nations unies.

Moquerie

Le « *leadership* », ne désigne pas l'accès aux postes de direction.

Encourager le *leadership*, ne signifie pas aider des femmes puissantes, à développer leur pouvoir.

Détermination

Mais faire en sorte que toutes les femmes soient puissantes.

Doter chacune des moyens d'agir.

De conduire sa propre vie.

De disposer de ses propres ressources.

De prendre les décisions qui concernent son existence !

Dans le cadre de l'institut, une centaine de femmes, issues de différents horizons, seront auditionnées, et leurs témoignages viendront **nourrir un Livre blanc**.

Ce livre blanc, nous le remettrons aux candidates et candidats, à l'élection présidentielle française.

Et nous le présenterons le 4 mars, **lors de nos États généraux des femmes**.

Fraternité

Protéger, prévenir, permettre : c'est le triptyque qui résume selon moi, notre mission.

Notre rôle d'avocats, nous place à des moments de tensions, voire de ruptures dans l'existence de nos concitoyens.

Séparation, conflit au travail, création d'entreprise, décision patrimoniale : à chaque fois, nous pouvons proposer des solutions, et contribuer à prévenir les situations de dépendance, ou de vulnérabilité.

Nous pouvons éviter, que les ruptures ne se transforment en fracture définitive, en dommage généralisé.

C'est fondamental, particulièrement dans les temps troublés, que notre société connaît.

Alors oui, la défense des droits est notre mission première.

Mais nous devons aussi, et plus que jamais, défendre notre place au sein de la cité, et c'est mon deuxième point.

Plus que jamais, les avocats doivent prendre leur place, au cœur de la cité !

J'ai évoqué l'engagement international du Barreau de Paris.

Il ne nous éloigne pas de notre maison mère.

Il en conforte les missions.

Il en rend la force, plus grande que jamais.

Combativité

Renforcer la place des avocats, cela tient en deux mots : former et coopérer.

Former !

Au sens premier du mot, nous formons ensemble un groupe.

Nous constituons une entité particulière.

Voire une formation de combat !

Nous le prouvons dans notre activité quotidienne, notamment dans les permanences gratuites que les avocats parisiens tiennent chaque jour, pour garantir l'accès au droit.

Fierté

Je veux saluer, l'engagement de mes confrères et consœurs, qui œuvrent sans ménager leur peine, au service des justiciables. Et qui le font aussi, loin des prétoires.

Parce que l'avocat n'est pas seulement, celui que l'on rencontre au tribunal.

Il intervient dans la vie de la cité, souvent bien avant qu'un conflit ne devienne un procès, et souvent pour justement, éviter qu'il advienne.

Au cœur de la complexité, au cœur du conflit et des ruptures - pour préserver des droits essentiels, et le socle même, de la société.

Cette place centrale pour la Cité, nous devons en confier la pérennité à nos futurs consœurs et confrères.

Et c'est une mission qui me tient particulièrement à cœur, à **l'École de formation** des barreaux de la Cour d'appel de Paris, que j'ai l'honneur de présider.

C'est **le second sens du mot formation : à la fois transmettre un savoir, et élever des esprits**.

Avec 2.200 élèves en formation initiale, l'EFB est la plus grande école de formation professionnelle de France, toutes matières confondues !

Et la 1ère école de formation des avocats en Europe – si ce n'est dans le monde !

Nous devons faire de notre École, plus qu'un passage obligé.

Plus qu'un lieu où l'on complète ses connaissances.

Nous devons en faire, un lieu de constitution de l'Avocat !

Un lieu, qui prépare aux nouveaux défis, depuis la maîtrise de l'Intelligence artificielle, jusqu'à la pratique du dialogue, de la maitrise des spécialités, jusqu'à l'usage des médias.

Un lieu qui prépare à un monde internationalisé, grâce aux partenariats que nous développons avec des écoles étrangères, notamment dans plusieurs pays d'Afrique.

Un lieu, qui prépare aussi aux nouvelles attentes des justiciables.

Nos contemporains veulent une justice plus rapide, plus efficace, plus sereine, et plus humaine, dans un contexte marqué, par une méfiance généralisée.

Vigilance

Pour **répondre au défi de l'urgence démocratique**, nous devons aussi former les jeunes avocats, aux avancées des sciences humaines et aux arts du dialogue.

C'est la condition pour que chaque avocat, reste efficace,

Ouvert à la position d'autrui,

Capable de défendre quelqu'un, dont il désapprouve les actes ou les idées.

Dans une époque de repli et de sectarisme, rien n'est plus important, que cet esprit d'ouverture !

Fierté

Cet esprit d'ouverture, c'est précisément ce que j'ai voulu insuffler par la réforme de la formation.

Nous y avons travaillé toute l'année.

Elle entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

Nous formons des jeunes avocats, capables de s'inscrire dans la longue chaîne, de ceux qui les ont précédés, au fil de siècles de ruptures, de réinventions, de résistance et de progrès,

Toujours animés par l'idéal du droit, et de la justice.

Capables d'être des guides pour leurs contemporains,

Des repères, en des temps où nul, ne sait plus comment s'orienter,

À l'image de ces instituteurs, autrefois désignés comme des hussards noirs, de la République. Noir, comme notre robe !

Nous formons des jeunes solides dans leur discipline, des talents de tous horizons, et toutes aspirations,

À partager une culture commune, à nourrir un dialogue commun,

Qui se tisse par-dessus les différences.

Avec eux, notre pays gagne plus de 2.000 nouveaux acteurs de la paix sociale, chaque année !

Gravité

Ce sont eux ! qui pourront **nourrir le dialogue dans la société, et dans les entreprises**.

Rien de plus essentiel, parce qu'ils travailleront, dans un monde de ruptures.

Un monde brutal, qu'ils auront la charge de réparer.

Un monde d'accidents, et de drames, à transformer, en reconstruction.

Alors, le bagage qu'ils auront reçu dans notre École, leur permettra d'éprouver qu'ensemble, oui, **nous sommes plus forts** !

Et parce que la formation ne s'arrête pas, à la prestation de serment, **la formation continue sera l'un de nos grands chantiers de 2027.**

Pour que les avocats puissent accompagner les changements du droit, autant que les attentes de la société.

C'est, la condition, pour qu'ils conservent un rôle central, dans la Cité,

Sans devenir une corporation, repliée sur elle-même.

Pour ancrer les avocats dans le paysage public, aujourd'hui et demain, nous devons aussi, former des coalitions !

Coopérer, c'est l'autre moyen de décupler notre force.

Nous devons nouer des alliances stratégiques, des coopérations,

Pour renforcer, l'efficacité de la justice.

Plaisir

Cela passe par deux leviers :

Le premier levier, c'est le développement des espaces de partage.

Des lieux où examiner ensemble - ce qui reste à améliorer.

À ce titre, je veux saluer la nomination de Valérie Delnaud, à la direction de l'École Nationale de la Magistrature.

Je sais, pouvoir compter sur elle, pour tisser le lien entre nos deux écoles, et au-delà, pour insuffler une culture commune, de co-construction de la justice.

Le second levier, ce sont les liens, que nous entretenons avec les magistrats.

Les attentes des justiciables ont changé.

C'est à nous, acteurs de la justice, de nous adapter.

Et nous devons le faire ensemble, parce que oui - **ensemble - avec les magistrats - nous sommes plus forts,**

et nous avons commencé à le démontrer !

Intérêt

L'expérimentation **du consensus parental,** lancée le mois dernier au tribunal judiciaire de Paris, est un bel exemple de ce qu'avocats et magistrats, peuvent faire ensemble !

Et je veux saluer Monsieur le président, Peimane Ghaleh-Marzban.

Avec lui, nous montrons que c'est possible !

Je veux dire aussi ma gratitude, à Monsieur le Premier Président Jacques Boulard, d'avoir amorcé la mise en place de ce processus, à la Cour d'appel de Paris.

Fierté

Choisir le dialogue, et le travail d'équipe, c'est accompagner autrement les parents, pour leur offrir une résolution apaisée.

Et je voudrais, un instant m'arrêter sur cette réussite :

Que les plus grandes juridictions de France, s'engagent dans une telle expérimentation, donne un **signal très fort !**

Cela signifie que c'est possible ailleurs !

Et pourquoi pas, ailleurs dans le monde ?

Je forme le vœu, que cela inspire d'autres systèmes juridiques que le nôtre, et c'est essentiel, parce qu'il en va de l'avenir du monde.

Victor Hugo disait, « L'enfant s'appelle avenir ».

Et cet avenir se joue aussi, dans les expériences familiales.

Vous me permettrez de m'y attarder encore quelques instants.

Pas seulement parce que le droit de la famille est ma matière, mais parce que c'est un enjeu, pour l'avenir de la société.

Inquiétude

Les désaccords parentaux, même lorsqu'ils ne vont pas jusqu'au conflit ou à la violence, sont pour l'enfant une première expérience, de cette culture du dissensus, qui déchire notre société.

Une expérience, qui influence sa psychologie, et sa capacité à être plus tard, un adulte solide.

Lorsque se brise le monde familier d'un enfant, nous devons, nous professionnels du droit, savoir restaurer sa confiance, dans un univers d'adultes bienveillants et rassurants.

Savoir régler les conflits parentaux, au mieux de l'intérêt de l'enfant, c'est contribuer à l'avenir du citoyen qu'il sera.

Et c'est déjà nourrir une culture du dialogue – j'y viens.

Mais, avant de développer ce point, je voudrais souligner que **la coopération, est un travail de longue haleine**.

La **confiance** ne se décrète pas.

Elle se construit entre professionnels, dans un engagement mutuel à nourrir les échanges.

Si nous, - ne nous faisons pas confiance, comment demander aux justiciables, d'avoir confiance en la justice ?

C'est un état d'esprit qu'il faut entretenir et renforcer, pour réaffirmer la place des avocats, au cœur de la cité — ce que je viens de présenter, comme notre deuxième combat.

Combativité

Le troisieme combat que les avocats doivent porter, c'est le dialogue au service de la paix sociale.

Dans de nombreuses régions du monde, les démocraties sont contestées.

Elles le sont dans les urnes.

Elles le sont aussi sur les écrans.

La culture du *clash,* a remplacé l'art de la discussion, et le partage, de la dialectique.

La polarisation, vous le savez, vous le vivez, fragmente aussi le monde du travail, la famille, les cercles d'amis.

Et l'actuelle campagne, pour les élections présidentielles françaises, n'est pas là pour nous rassurer !

Inquiétude

Face à cette brutalisation généralisée, assumons, nos responsabilités,

Comme avocats et comme citoyens.

C'est dans nos vies personnelles déjà, que nous devons mettre en cohérence, nos idéaux de justice et de liberté.

Pour repenser notre capacité, à contribuer au bien commun.

Pour penser aussi, à l'exemple que nous donnons dans notre façon de travailler.

Sommes-nous capables de dialoguer entre nous ?

Nous exerçons au cœur de la société, dans la vie réelle, des personnes.

Et nous avons, à ce titre, une responsabilité particulière, face à une époque traversée par la défiance et la brutalité.

Ce soir, je formule trois propositions au nom de notre Barreau.

Grand silence

Fierté

La première, ne vous étonnera pas, c'est le combat personnel qui m'anime depuis 25 ans, celui qui m'a donné envie d'être avocate :

Faire du dialogue, une force de droit.

Donc, **développer les pratiques de médiation.**

Ce sont des sujets, que je porte depuis toujours au Barreau de Paris, dans différentes fonctions - et récemment, comme ambassadrice de l'amiable, j'ai partagé la bonne parole sur ce sujet, à travers toute la France.

J'ai pu constater, l'effectivité de la médiation au sein du tissu local. Sa richesse, son potentiel.

Nous avons lancé, avec le Tribunal judiciaire de Paris, un **Observatoire de l'amiable**.

La création de cet observatoire, fait suite à une semaine inédite de formation commune avocats/ magistrats, à l'occasion de la Semaine internationale de la médiation.

Nous y sommes parvenus, grâce avec la mobilisation de magistrats engagés comme Fabrice VERT, et grâce, là encore, au Président Peimane Ghaleh-Marzban, que je remercie de nouveau.

Nous annoncerons le mois prochain, les axes de travail concret de cet observatoire.

Mais l'enjeu dépasse, de loin, une conviction personnelle.

D'abord parce que les modes amiables, font évoluer notre manière, de concevoir la justice.

Ils permettent aux avocats d'élargir leurs missions, et d'enrichir leurs pratiques.

Savoir défendre, bien sûr. Mais aussi conseiller, rapprocher, construire et reconstruire.

Ensuite, parce que nos concitoyens ont soif d'une justice, ouverte à leurs attentes.

Ils attendent, des solutions concrètement mises en œuvre.

Pas seulement des décisions, qui leur donnent raison abstraitement.

Cela suppose d'explorer avec eux, les possibilités que l'affrontement, ne leur permet pas de voir.

Cela suppose aussi, de construire la solution, avec l'ensemble des parties.

Bref, de **pratiquer cette culture du dialogue, qui fonde la civilisation**.

Combativité

Je crois, profondément, que l'amiable est un socle. La forme principale, dont le judiciaire est le subsidiaire.

Nous devons *renverser* la perspective : *d'abord* l'amiable – *ensuite* - en cas d'échec - le contentieux.

Telle était d'ailleurs la philosophie du premier Code de procédure civile, celui de 1806.

Il voyait le procès comme l'échec de l'amiable,

Et, vous me permettrez de citer la harangue, du député Louis Prugnon, qui s'écria le 7 juillet 1790 à l'Assemblée nationale :

« *Rendre la justice, n'est que la seconde dette de la société. Empêcher les procès, c'est la première*.

Il faut que la société dise aux parties : pour arriver au temple de la justice, passez par celui de la concorde.

J'espère qu'en passant vous transigerez ».

Concilier les points de vue, au lieu de vouloir l'emporter.

Partir du contexte, au lieu d'écraser, par le poids de l'abstraction.

Tenir ensemble différentes temporalités, au lieu de chercher le triomphe de l'instant.

Je pourrais continuer à déployer les bienfaits et bénéfices de la médiation,

Mais je me contenterai d'évoquer un domaine, où elle manque encore trop : celui des relations internationales.

Alors que les déséquilibres géopolitiques se multiplient, entre le droit international, l'arbitrage et la diplomatie, la voie de la médiation peut trouver à se rendre utile !

Ainsi, vous le voyez, les possibilités de développement ne manquent pas,

Pour peu que l'esprit de concorde s'installe !

La culture du dialogue, doit irriguer l'ensemble de la société.

Elle fait de nous, avocats, des acteurs essentiels, pour maintenir le tissu social.

Surprise

Je voudrais vous proposer une expérience de pensée : regardons autrement les symboles de la justice. Le glaive et la balance.

Nous pourrions imaginer d'autres emblèmes.

Pourquoi pas un fuseau qui tisse ?

Parce que les avocats ne sont pas seulement là pour séparer, opposer ou faire trancher.

Ils peuvent aussi, aider à renouer ce qui s'est défait.

À resserrer ce tissu social, qui se délite davantage chaque jour.

Chacun dans sa pratique le constate. Du droit de la famille à celui de l'entreprise.

On ne peut pas demander à la justice, de réparer seule toutes les ruptures du lien social.

Notre société doit apprendre à discuter, avant que les oppositions, ne deviennent irréparables.

Gravité

Aussi, avant de conclure, j'irai droit à ce qui me préoccupe le plus aujourd'hui : **l'éducation des enfants.**

Tel est le domaine sur lequel portent mes deux dernières propositions.

Aujourd'hui, en France, **les lycéens sont mobilisés** dans la rue.

J'ai appelé les avocats médiateurs, à se mettre gratuitement à la disposition des établissements scolaires, pour aider - à la reprise du dialogue.

Louis Pasteur disait - « un enfant m'inspire deux sentiments : la tendresse dans le présent et le respect pour ce qu'il peut être un jour. »

Ces enfants, ces lycéens, méritent le respect.

Ils sont les citoyens de demain.

Les justiciables de demain.

Leur première expérience de l'engagement citoyen, risque d'être marqué par la violence. Quelle idée de la démocratie vont-ils abriter en eux, si le désaccord ne se traduit que par l'affrontement, le pillage et la répression ?

Alors je voudrais formuler brièvement, **mes deux dernières propositions :**

Prudence et conviction

D'abord, généraliser dans les établissements scolaires les dispositifs de médiation qui existent déjà.

Ensuite, former les enfants aux techniques de l'échange, et de la communication, comme on les forme à l'anglais, aux mathématiques et à la grammaire.

Cela permettrait de leur transmettre une culture du dialogue,

Pour leur apprendre à formuler un désaccord,

À écouter une objection,

À entendre, sans disqualifier,

À convaincre, sans humilier,

À reconnaître ses émotions, sans les transformer en violence,

Et à rencontrer la règle, et la différence, sans heurt.

Les avocats pourraient apporter leur expérience à cette éducation au dialogue, en lien avec les équipes éducatives et les institutions compétentes.

Des centaines d'avocats formés à la médiation en France, sont capables d'intervenir.

Ils sont prêts, je le sais, à se mettre à la disposition des pouvoirs publics, pour accompagner ce changement.

Ce serait une manière très concrète de prévenir les conflits, plutôt que d'intervenir lorsqu'ils sont déjà là.

Notre société a la culture de la contradiction, et de l'affrontement.

Puissions-nous - avocats - contribuer à développer, une culture de la discussion,

Au service d'une société capable, de concilier ses différences,

D'une **communauté de citoyens plus forts, d'être ensemble.**

***

Pour conclure, quel est, l'**état des lieux** ?

Combativité et dénonciation

Partout, le droit est mis à l'épreuve, par la force.

Celle des tyrannies, qui oppriment les femmes.

Celle des États, qui violent le droit international.

Celle des populismes, qui fragilisent les institutions.

Celle, des démocraties illibérales, qui s'en prennent aux fondements de l'État de droit.

Et il ne faut pas oublier, celle de la puissance de certaines grandes entreprises, qui voudraient se placer au-dessus des lois.

Ni celle, de démocraties parfois tentées de faire de l'exception, une habitude, de la force, un expédient, contre l'expression du dissensus.

Face à ces abus, nous devons bien sûr, défendre la justice, et son efficacité.

Mais nous devons surtout, et plus que jamais, prendre nos responsabilités, jusque dans notre manière de pratiquer le droit, et le faire collectivement.

Réconfortant et rassurant

Nous devons collaborer, pour chercher des solutions efficaces, autant que pour montrer l'exemple.

Nous devons écouter, ceux qui ne pensent pas comme nous, et rechercher avec eux, chaque fois que c'est possible, une issue au conflit.

Nous devons partager autour de nous, les valeurs du dialogue, les pratiquer et les transmettre, comme un trésor démocratique.

C'est ainsi que nous ferons vivre le droit.

Ensemble.

Dans le monde, dans notre profession et dans la cité.

Fierté

Au-delà, c'est l'esprit du droit - que nous devons partager. Plus que jamais.

Avocats, vous, qui savez écouter et parler, soyez des forces de rassemblement !

Transmettez, votre culture du dialogue, à l'ensemble de la société,

Pour qu'Ensemble, nous soyons plus forts !

Je vous remercie.